



Fiche d'information OIBT

Table des matières	
Fiche d'information (1)	Accréditation - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (2)	Externalisation des tâches soumises au droit public par l'exploitant de réseau - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (3)	Premier contrôle - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (4)	Responsabilité des organes de contrôle - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (5)	Contrôle des installations par les exploitants de réseaux - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (6)	Compétences de l'électricien de montage - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (7)	Contrôle lors du changement de propriétaire - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (8)	Contrôle des rapports de sécurité - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (9)	Coûts des activités des exploitants de réseaux qui relèvent de la souveraineté de l'Etat - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (10)	Rappels - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (11)	Conformité aux normes - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (12)	Conséquences juridiques - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) - annulé
Fiche d'information (13)	Entreprises tenues de procéder à un autocontrôle - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (14)	Rapports de sécurité - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (15)	Installations spéciales (1) - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (16)	Installations spéciales (2) - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (17)	Installations spéciales (3) - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) - annulé
Fiche d'information (18)	Contrôles par sondage (ou sporadiques) - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (19)	Séparation du contrôle et de la surveillance du marché - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (20)	Délai transitoire et périodes de contrôle - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) - annulé



Fiche d'information (21)	Dispositions transitoires sur les contrôles courants - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) - annulé
Fiche d'information (22)	Réglementation transitoire concernant les retards - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) - annulé
Fiche d'information (23)	Indépendance du contrôle - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (24)	Exploitant de réseau - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (25)	Personnes du métier - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (26)	Autocontrôle - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (27)	Obligation d'annoncer - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (28)	Emploi à temps partiel de la personne du métier - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (29)	Externalisation des contrôles sporadiques - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (30)	Contrôle des installations temporaires - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (31)	Devoirs d'une personne du métier dans une entreprise d'installations électriques - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (32)	Elimination des défauts après un contrôle périodique - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (33)	Signatures sur le rapport de sécurité (1) - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (34)	Signatures apposées sur le rapport de sécurité (2) - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (35)	Signature électronique sur le rapport de sécurité - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (36)	Etendue du contrôle de réception - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (37)	Invitation au contrôle périodique et neutralité concurrentielle - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (38)	Neutralité concurrentielle et rôle de l'ESTI - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (39)	Autorisation de raccordement - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) - annulé
Fiche d'information (40)	Protocole d'essais – mesures - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (41)	Installations photovoltaïques - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (42)	Contrôle lors d'un changement de propriétaire (1) - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (43)	Contrôle lors d'un changement de propriétaire (2) - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)



Fiche d'information (44)	Installations mineures sans rapport de sécurité: questions relatives à l'exécution de la décision du DETEC - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)
Fiche d'information (45)	Contrôles périodiques des installations électriques des locaux à affectation médicale - Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)